



**ICOMOS, ICA, IFLA & ICOM –
Statement on Nagorno Karabakh / Déclaration sur le Haut-Karabakh**
20 November/novembre 2020

ICOMOS, ICA, IFLA and ICOM call upon all parties involved in implementing the complete ceasefire agreement that came into force on 10 November in Nagorno-Karabakh to proactively ensure full respect and protection of all the cultural heritage in the concerned areas, in particular those where control is passing from one party to another (Agdam district, Kelbajar district and Lachin region). This respect and protection must extend to the conservation, interpretation and presentation of all such cultural heritage.

With reference to the earlier statement issued by the Blue Shield, of which all four organisations are Founding members, on 7 October 2020, the parties involved are again reminded of their obligations under international law provisions protecting cultural heritage in the event of armed conflict, in particular the 1954 Hague Convention and its two protocols. ICOMOS, ICA, IFLA and ICOM again express their concern at reports of damage to cultural property that has occurred during the conflict. They will continue to closely follow the situation of the cultural and religious heritage during the implementation of the ceasefire and peacekeeping operations.

Without mutual respect and acknowledgement of all the layers that make up the rich cultural heritage of the Nagorno-Karabakh region there can be no hope for any form of lasting peace.

L'ICOMOS, l'ICA, l'IFLA et l'ICOM appellent toutes les parties impliquées dans la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu complet qui est entré en vigueur le 10 novembre en Haut-Karabakh à assurer de manière proactive le plein respect et la protection de tout le patrimoine culturel dans les zones concernées, en particulier celles dont le contrôle passe d'une partie à l'autre (district d'Agdam, district de Kelbajar et région de Lachin). Ce respect et cette protection doivent s'étendre à la conservation, à l'interprétation et à la présentation de tout le patrimoine culturel.

En référence à la déclaration antérieure publiée par le Bouclier bleu, dont les quatre organisations sont membres fondateurs, le 7 octobre 2020, les parties concernées se voient à nouveau rappeler leurs obligations au titre des dispositions du droit international protégeant le patrimoine culturel en cas de conflit armé, notamment la Convention de La Haye de 1954 et ses deux protocoles. L'ICOMOS, l'ICA, l'IFLA et l'ICOM expriment à nouveau leur préoccupation face aux informations faisant état de dommages aux biens culturels survenus pendant le conflit. Ils continueront de suivre de près la situation du patrimoine culturel et religieux pendant la mise en œuvre du cessez-le-feu et des opérations de maintien de la paix.

Sans le respect mutuel et la reconnaissance de toutes les couches qui composent le riche patrimoine culturel de la région du Haut-Karabakh, il ne peut y avoir d'espoir pour aucune forme de paix durable.

For more information on the signatory organisations/ Pour plus d'informations sur les organisations signataires /

ICOMOS – International Council on Monuments and Sites/ Conseil international des monuments et des sites – www.icomos.org

ICA – International Council on Archives / Conseil International des Archives – www.ica.org

IFLA – International Federation of Library Associations and Institutions/ La Fédération Internationale des Associations et Institutions de Bibliothèques - www.ifla.org

ICOM – International Council of Museums /Conseil international des musées – www.icom.museum